

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DUCLAIR MET EN PLACE SON SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DE LA POPULATION

Le Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP) est un outil permettant à une autorité de diffuser un signal ou un message à l'ensemble des habitants. L'objectif étant d'alerter la population exposée ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un événement grave.

À titre d'exemple, la sirène pourrait se déclencher à Duclair en cas de :

- fortes inondations (crue de l'Austreberthe, forts coefficients marée pour la Seine)
- éboulement des cavités souterraines
- accident de transports de matières dangereuses

Il me semble important de se mettre en posture de faire face aux risques auxquels peuvent être exposés les Duclairois. A ce titre j'assume pleinement ma responsabilité qui revient, avec le Préfet du Département, à déclencher cette alerte et à définir le contenu du message destiné à la population.

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité de notre DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) que les Duclairois ont avec le dernier magazine municipal et qui est en ligne sur le site internet de la ville. Ce dispositif est également une composante de notre PCS (Plan Communal de Sauvegarde) actuellement en cours d'élaboration.

En ce qui concerne la mise en place du SAIP, celle-ci est assurée par les services de l'État dans le Département. L'essentiel du coût d'installation de la sirène, d'une armoire de commande et d'un boîtier de radio transmissions est pris en charge par l'État. Les coûts supportés par notre collectivité sont ceux liés au raccordement au réseau électrique (432€ ttc).

Une convention conclue entre l'État et la Ville de Duclair relative à l'installation d'une sirène étatique au SAIP a été signée le 29 juillet 2015 en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2015.

Le début des travaux de la pose de cette sirène est prévu le 9 novembre 2015. À cet effet, la sirène fera l'objet de test au courant de la semaine de sa mise en place. Je tenais aussi à vous informer que des tests de routine seront ensuite effectués les premiers mercredis de chaque mois afin de s'assurer du bon fonctionnement de la sirène.

Je rappelle qu'il est de ma responsabilité d'assurer à tous les Duclairois la meilleure prévention possible et réactivité en cas d'événements graves. À ce titre, je vous invite à découvrir l'exposition itinérante qui se tiendra à la salle des Halettes du lundi 25 janvier au jeudi 28 janvier 2016. Cette exposition vous informera entre autre des comportements à adopter en cas d'alerte.

Jean Delalandre



Maire de Duclair